

**Comment appliquer la régularisation des barèmes dans le
cadre
de la CCT du 26-11-2007 ?**

**UNE JOURNÉE D'INFORMATION DESTINÉE AUX EMPLOYEURS
DES SECTEURS RELEVANT DE L'ACCORD DU NON MARCHAND
EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Le lundi 21 janvier 2008 à l'Arsenal à Namur

Formation organisée par la

**Confédération des Employeurs des secteurs Sportif &
Socioculturel [CESSoC]
et ses fédérations membres (dont la FIBBC)**

En juin 2000, la CESSoC et les organisations syndicales signaient avec le gouvernement de la Communauté française un accord pour harmoniser les barèmes des travailleurs de certains secteurs. De nouvelles sommes ont été dégagées en 2004 et 2005, et un accord portant sur la période 2006-2009 a été signé pour amplifier encore le soutien à l'emploi. À échéance 2009, le budget consacré par la Communauté au financement de l'emploi de ses secteurs aura triplé par rapport à 2000 !

L'harmonisation des barèmes s'opère progressivement chaque année et une nouvelle convention collective de travail [CCT] vient d'être signée le 26 novembre 2007 qui prévoit une régularisation barémique à opérer rétroactivement dès le 1er janvier 2007. La convention impose également une "affectation" particulière des sommes reçues dans certains cas. Cependant, le retard pris par la Communauté française pour verser aux associations les subventions supplémentaires liées à ces avantages nouveaux, conduit, à nouveau, à opérer début 2008 des régularisations relatives à la période 2007.

Cette journée a pour but de donner aux employeurs les outils nécessaires dans la mise en œuvre de la convention.

ATTENTION : une seule journée sera organisée concernant cette thématique.

Les participants recevront un dossier complet ainsi qu'un outil informatique permettant d'évaluer les sommes à affecter en vertu de la convention.

Programme

09h00 **Accueil**

09h30 **Introduction de la journée** par Jean-Michel Defawe, président de la CESSoC

10h00 **L'application des barèmes : en général et en particulier**

Calcul de la régularisation, instructions à donner au secrétariat social, détermination des montants à affecter, information aux travailleurs, questions-réponses...

12h15 **Conclusions et perspectives**

12h30 **Repas**

13h30 **Travail en ateliers par secteur**

Les conseillers répondront à vos questions en petits groupes

15h30 **Fin des ateliers des fédérations**

Coût

La participation à cette journée (documents, outil informatique, conférence, travail en ateliers et repas) est de **100 €**. Si vous êtes **membre employeur 2008** de la FIBBC (pour le vérifier, nous contacter au 04/ 254.61.06), votre contribution ne sera que de **50 €**.

